



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BEAUCE VAL DE LOIRE

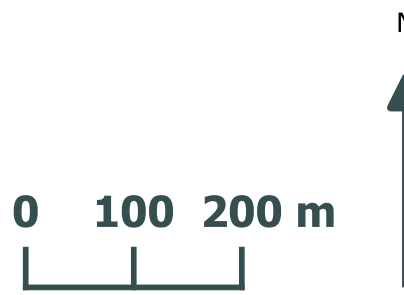
Département du Loir et Cher
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
CC BEAUCE VAL DE LOIRE

Commune de LE PLESSIS L ECHELLE

VERSION D'APPROBATION
Novembre 2025

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Novembre 2025



- Element de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Emplacement réservé (L151-41)
- Batiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- OAP sectorielles
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine

- UA / Zone urbaine : Secteur de bâti ancien de centre bourg
- UBa / Zone urbaine : Secteur résidentiel mixte de centre-bourg
- UBb / Zone urbaine : Secteur résidentiel mixte
- UCa / Zone urbaine : Secteur à prédominance pavillonnaire dense
- UCb / Zone urbaine : Secteur à prédominance pavillonnaire aérée
- UH / Zone urbaine : Secteur urbanisé mixte des hameaux et villages
- UE / Zone urbaine : Secteur d'équipements publics/collectifs (sportifs, pédagogiques, de loisirs)
- UXc / Zone urbaine : Secteur d'activités économiques commerciales
- Uj / Secteur de jardins, vergers, etc.

- AU / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à court ou moyen terme
- AUX / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à vocation à accueillir de l'activité économique à court-moyen terme
- ALe / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à vocation à accueillir de l'équipement

- N / Zone naturelle à préserver en raison de la qualité paysagère et environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière
- Ne / Secteur naturel à vocation d'équipement
- Ni / Secteur naturel à vocation d'activité touristique ou de loisirs/sport
- Nj / Secteur naturel de jardin

- A / Secteur agricole